



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT**

Neuvième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 15-19 mai 2017

**ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS RELATIVES AUX BESOINS DE LA RÉGION ET
AUX APPROCHES POSSIBLES POUR LES ABORDER**

(Document établi par la FAO et l'OMS)

Introduction et contexte général

1. Le présent document fait suite à la synthèse et à l'analyse des questions essentielles et des questions nouvelles relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments (point 3a de l'ordre du jour, CX/NE 17/09/3) et a pour objectif de faciliter les débats au sein du Comité afin que celui-ci:
 - i. Étudie les enjeux prioritaires qui sont ressortis des réponses au questionnaire sur les questions essentielles et les questions nouvelles relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, et sollicite d'autres contributions de la part des États Membres qui n'ont pas répondu au questionnaire, afin d'enrichir les débats;
 - ii. Envisage et recommande des actions complémentaires pertinentes aux niveaux national, régional et international, en indiquant les principales parties prenantes qui seront responsables de la suite à donner.

Questions essentielles et questions nouvelles relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments – Enjeux prioritaires

2. Au vu de la figure 1 du point 3a de l'ordre du jour – en gardant toutefois à l'esprit que seuls six pays ont fait parvenir leurs réponses –, les questions à la fois essentielles et nouvelles les plus souvent citées sont les suivantes:
 - a) Contamination des aliments;
 - b) Faiblesse du système national de contrôle des aliments;
 - c) Changement climatique.
3. D'autres enjeux d'importance ont été soulevés, parmi lesquels la question des risques, de leur évaluation et de leur gestion; la nécessité de renforcer la coordination régionale; et la résistance aux antimicrobiens. Les questions essentielles et nouvelles les plus fréquemment citées de même que les actions complémentaires y afférentes sont récapitulées ci-dessous. Des explications détaillées sont également fournies dans l'annexe au document portant la cote CX/NE 17/09/3.
 - *Contamination des aliments*
4. Cette question concernait un large éventail de contaminants, y compris les contaminants chimiques, les contaminants microbiologiques, les mycotoxines, les biotoxines marines et les micropolluants. Les capacités limitées dont disposent les pays pour surveiller la contamination alimentaire et l'apparition de foyers de maladies et y faire face ont été mises en évidence, notamment les risques accrus liés aux échanges transfrontaliers. Il convient de réfléchir à la manière de corriger les défaillances en matière de suivi et de surveillance, en se penchant également sur le renforcement des liens et sur la mise en commun des informations aux niveaux régional et international, par exemple par l'intermédiaire de la plateforme du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments.

La question des contaminants dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire est par ailleurs étroitement liée aux capacités des systèmes nationaux de contrôle des aliments, s'agissant en particulier de la mise en œuvre d'approches préventives efficaces et d'un système de suivi et de surveillance de la sécurité sanitaire des aliments.

- *Faiblesse du système national de contrôle des aliments*

5. Nombre de questions en lien avec les systèmes nationaux de contrôle des aliments ont été mises en évidence, notamment les problèmes de morcellement, de chevauchement ou d'obsolescence de la législation et le grand nombre de ministères et organismes concernés. Face à ces défis, il convient d'agir pour améliorer la coordination, la coopération et le partage des informations entre les différents secteurs, mais également pour actualiser la législation. Parmi les autres sujets de préoccupation mentionnés figurait la nécessité de renforcer les capacités de suivi et de surveillance de la sécurité sanitaire des aliments. La FAO et l'OMS ont élaboré plusieurs documents d'orientation en vue d'aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments (par exemple, *Garantir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: Directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire*¹; la série de documents de la FAO concernant l'inspection fondée sur les principes de l'analyse des risques²; et le récent *Manuel sur le contrôle des importations alimentaires fondé sur les risques*³). Par ailleurs, les Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CAC/GL 82-2013), établis dans le cadre du Codex Alimentarius, aident les pays à optimiser la conception de leur système de contrôle des aliments et la mise en œuvre de mesures de contrôle spécifiques. Le nouvel outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, essayé dans plusieurs pays, pourra servir de base à l'analyse du fonctionnement de ces systèmes et permettra aux parties prenantes de définir une vision commune des priorités auxquelles il conviendra de s'atteler pour obtenir des résultats. Il sera alors possible d'élaborer un certain nombre d'approches personnalisées en matière de renforcement des capacités, approches qui pourraient s'avérer utiles pour renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments au niveau national ou régional.

- *Changement climatique*

6. Le changement climatique et la variabilité du climat peuvent avoir des répercussions sur l'apparition d'agents pathogènes d'origine alimentaire et sur la sécurité sanitaire des aliments à divers stades de la filière alimentaire. Leurs effets peuvent également se faire sentir à de nombreux égards sur l'agriculture et les systèmes alimentaires, et il est nécessaire que les pays formulent des plans d'intervention afin d'être en mesure de gérer les conséquences qui pourraient en découler, avec l'appui de systèmes d'alerte rapide et de prévision.

- *Résistance aux antimicrobiens.*

7. La lutte contre les maladies causées par des bactéries présentes dans les aliments et la résistance aux antimicrobiens ainsi que la prévention constituent un problème d'envergure mondiale qui nécessite une collaboration et une action multisectorielles. Depuis l'adoption de résolutions sur la résistance aux antimicrobiens en 2014 et en 2015 par l'OMS et la FAO respectivement, et l'adoption du Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens en 2015, la FAO, l'OIE et l'OMS ont travaillé de manière conjointe ainsi qu'indépendante pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions et du Plan d'action mondial dans leurs domaines respectifs. Pour s'attaquer à la résistance aux antimicrobiens, il faut instaurer une collaboration multisectorielle dans le cadre d'une approche «Un monde, une santé» et renforcer les capacités de surveillance, notamment pour mieux cerner le rôle de la filière alimentaire.

Débat sur les questions essentielles et les questions nouvelles

8. Afin d'étayer le débat, le Comité est encouragé à réfléchir à la pertinence de ces questions du point de vue de la région, et à toute action complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire (au sein ou en dehors du Codex). Pour ce faire, il tiendra compte des éléments suivants:
- a) En quoi la mise en évidence des questions essentielles et des questions nouvelles contribue-t-elle à renforcer une approche régionale des questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments?
 - b) Toute activité en cours dans votre pays ou dans la région sur ces questions.
 - c) L'une ou l'autre des questions est-elle actuellement abordée par la FAO, l'OMS ou un autre projet ou programme bilatéral de renforcement des capacités?

¹ <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/y8705f/y8705f00.pdf>

² <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/i0096e/i0096e00.pdf>; <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0468e/i0468e00.pdf>;

³ <http://www.fao.org/3/a-i5381f.pdf>

- d) Quelle est la question essentielle et/ou nouvelle que le Comité considère comme méritant d'être traitée en priorité?
- e) Par ailleurs, les États Membres souhaiteront peut-être se pencher sur les questions suivantes:
- f) Une ou plusieurs questions pourraient-elles faire l'objet d'une action complémentaire (débat ou travaux au sein du Codex, par exemple)?
- g) Votre gouvernement pourrait-il mener une action directe?
- h) Une ou plusieurs questions pourraient-elles bénéficier, actuellement ou à l'avenir, d'un appui au renforcement des capacités de la part de la FAO, de l'OMS ou d'organisations bilatérales?

Conclusion

9. Sur la base des éléments ci-dessus, il est demandé au Comité de classer par ordre de priorité les questions essentielles et les questions nouvelles en vue d'un suivi au sein du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient et afin de proposer des approches adaptées pour réaliser ce suivi.
10. Les résultats du débat figureront dans le rapport du Comité, qui mettra l'accent sur les questions et les approches relatives aux actions complémentaires et aux solutions possibles.